

26^e FESTIVAL D'ARTISTES

De ROCHESERVIÈRE

Les **27** et **28** mai 2023



Lors de cette édition, Le FESTIVAL D'ARTISTES de Rocheservière vous proposera des expositions dans les galeries de poche, des démonstrations, diverses animations...

et les 2 concours de peinture.

1

Un concours intitulé : Rocheservière & Co.

Du vendredi 5 mai au vendredi 26 mai 2023 :

Trois semaines pour la réalisation d'un tableau sur une commune du territoire Terres de Montaigu-Rocheservière (carte des communes sur la feuille d'inscription).

Thème : Mise en valeur du patrimoine bâti ou naturel

2

Un concours intitulé : Peindre dans les rues.

Du samedi 27 mai, 10h au dimanche 28 mai, 17h.

Thème libre

Plus d'infos:

www.festivalrocheserviere.fr



festivalartistes



festivartrocheserviere



inscriptions:

festivalartistes.rocheserviere@gmail.com

Coordinatrice festival :

Marie Legeay : 07 85 02 65 66

Adresse :

Festival d'Artistes

1, place de la Mairie

85620 ROCHESERVIÈRE

1 Règlement concours Rocheservière & Co

1 - Concours ouvert à tous les peintres. Œuvre à réaliser sur la période **du vendredi 5 mai au vendredi 26 mai 2023**. Trois catégories pour concourir :

- **Catégorie Master** ouverte à tous ceux qui le souhaitent et obligatoire pour les lauréats des concours précédents
- **Catégorie Espoirs**
- **Catégorie jeune public** réservé aux 12-15 ans

2 - L'œuvre doit être réalisée sur une des communes de "Rocheservière & Co" Voir carte fiche d'inscription.

3 - Tous les supports et disciplines sont admis sauf les procédés utilisant une technologie autre que manuelle. Pour concourir, le support devra avoir été estampillé au préalable.

4 - Le carnet de croquis d'un format maxi A4 et d'un minimum de 10 feuilles croquées doit comporter deux modes d'expression : visuel (croquis, dessin, peinture...) et écrit (accompagner l'illustration de vos impressions, poème, pensée...)

5 - Permanences pour inscription et estampillage des supports (max. 3)

Vendredi 5 mai de 10h à 12h30 et samedi 6 mai de 10h à 12h à la mairie de Rocheservière ou les mercredi 10 mai (10h30-12h30 15h-19h) et vendredi 12 mai (16h-19h) à la Médiathèque de Rocheservière (1, rue St André).

Coût de l'inscription : 10 €* . Gratuit pour les moins de 18 ans.

6 - Une seule œuvre, par participant, non signée et non encadrée mais avec la fiche de présentation de l'œuvre.

7 - Le retour des œuvres se fera au plus tard le **samedi 27 mai à 9h30** à la mairie de Rocheservière. Possibilité de déposer l'œuvre aux heures d'ouverture de la Mairie les jours précédents. **La remise des prix aura lieu le dimanche 28 mai à 18h.**

8 - Les œuvres primées sont offertes aux partenaires (sauf les prix de la catégorie jeunes qui restent propriétés de l'artiste). Les auteurs des œuvres primées acceptent les termes du présent règlement et déclarent laisser tout droit de reproduction et de propriété artistique de l'œuvre, sous réserve que la signature du créateur lui reste attachée.

9 - **Les prix** : Valeur totale 1500 € : 1 Prix général (avec possibilité d'exposer l'année suivante), 1 prix master, 1 prix Espoir, 1 prix spécial du public (seul ce prix du public est cumulable avec un autre prix), Prix jeunes : lots.

10 - Les concurrents autorisent l'Association Festival d'Artistes à utiliser le droit à l'image des œuvres présentées au concours et des participants à des fins de publicité; sans que cette utilisation puisse donner lieu à quelque rémunération.

11 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement et ses décisions sont sans appel.

**15€ pour l'inscription aux deux concours.*

2 Règlement concours Peindre dans les rues

1 - Le concours est ouvert à tous, professionnels, amateurs, jeunes. Trois catégories pour concourir :

- **Catégorie Master** ouverte à tous ceux qui le souhaitent et obligatoire pour les lauréats des concours précédents
- **Catégorie Espoirs**
- **Catégorie jeune public** réservé aux 12-15 ans

2 - Les préinscriptions doivent être adressées à **contact@festivalrocheserviere.fr**

3 - L'œuvre est réalisée **du samedi 27 mai, 10h au dimanche 28, 17h.**

4 - Le thème est libre et l'œuvre doit respecter la règle "tout public". Chaque artiste opte pour le support de son choix . Pour concourir, le support devra avoir été estampillé au préalable.

5 - Toutes techniques acceptées, sauf les procédés utilisant une technologie autre que manuelle.. Pas de reproduction de tableau.

Les conditions météorologiques n'annuleront pas le concours.

6 - L'inscription définitive et l'estampillage se feront sur place à l'accueil du festival.

Coût de l'inscription : 10 €* . Gratuit pour les moins de 18 ans.

7 - Les concurrents prévoient leur matériel et s'installeront dans le périmètre défini.

8- Les concurrents s'engagent à suivre les directives des organisateurs pour le nettoyage de leur matériel et à laisser les lieux propres après le concours.

9 - Le jury, composé de professionnels, se réunira le dimanche à 17h. Ce jury est souverain, ses décisions seront sans appel. La remise des prix aura lieu le **dimanche 28 mai à 18h.**

10 - **Les prix** : Valeur totale 2000 € : 1 Prix général (avec possibilité d'exposer l'année suivante), 1 prix master, 1 prix Espoir, 1 prix spécial du public (seul ce prix du public est cumulable avec un autre prix), Prix jeunes : lots.

11 - Les œuvres primées sont offertes aux partenaires (sauf les prix de la catégorie jeunes qui restent propriétés de l'artiste). Les auteurs des œuvres primées acceptent les termes du présent règlement et déclarent laisser tout droit de reproduction et de propriété artistique de l'œuvre, sous réserve que la signature du créateur lui reste attachée.

12 - Les concurrents autorisent l'Association Festival d'Artistes à utiliser le droit à l'image des œuvres présentées au concours et des participants à des fins de publicité, sans que cette utilisation puisse donner lieu à quelque rémunération.

13 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement et ses décisions sont sans appel.

**15€ pour l'inscription aux deux concours*